

**DELIBERATION N° 2025-23
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Date de convocation : 8 octobre 2025

SEANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Jean-Louis FONTAINE
Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Serge BULIN

Absents : M. Loïc LAUBIER M. Julien BONETTI,

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Tarifs concessions cimetière encaissées par le Budget Commune

Vu la délibération 2017-03 du 15 décembre 2017 prise par le CCAS relative aux tarifs des concessions de cimetière encaissées par le CCAS à partir du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération 2019-12 du 9 avril 2019 portant sur la dissolution du CCAS de Varennes-les-Narcy au 31 décembre 2019,

Vu l'arrêté municipal n° 178 du 1^{er} décembre 2005 portant sur la réglementation du columbarium et du jardin du souvenir, ainsi que la tarification de la concession d'une case et de sa durée,

Considérant que les recettes provenant des concessions ne pouvant plus être imputées sur le budget CCAS, celles-ci sont donc inscrites sur le budget de la commune

Considérant que chaque commune détermine les tarifs des concessions de cimetière,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pratiqués en 2025 pour l'année 2026.

Concession de terrain :

110 € pour une concession trentenaire

200 € pour une concession cinquantenaire

Concession au columbarium

300 € pour une concession de quinze ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce tarif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Bénédicte SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal
Administratif de Dijon 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de
l'obtention de ce caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi par
l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr